

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL CAVSAN		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le 13.01.62.02.2	
A – RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'explorations reçues						226	
	Autres produits						230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
		Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	{	dont crédit bail : – immobilier :			242		
	Impôts, taxes et versements assimilés	{	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264 905	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								
Produits financiers (III)	280	85 203		Charges financières (V)	294		97	
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D) 348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	84 201	
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	1 635		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{	Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 <i>septies</i> D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>septies</i>) 986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A) 987			342		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981		JEI (44. <i>septies</i> A) 989					
	ZRD (44. <i>terdecies</i>) 127		ZRR (44. <i>quindecies</i>) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>) 991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i> 345		Investissements outre-mer 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. <i>decades</i>) 992		Zone de développement prioritaire (44. <i>septies</i>) 993					
	Créance due au report en amère du déficit 346					350	81 198	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> A) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> A) 643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> C) 647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 <i>decies</i> E) 641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deut</i> G) 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	4 638 354	
Défauts						356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								
Déficits antérieurs reportables *				17 473	dont imputés sur le résultat :			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	4 638	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>SARL CAVSAN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>2 Rue du Général Moulin 14000 CAEN</u>				
SIRET <u>8 4 2 5 0 3 5 0 0 0 0 1 4</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 1 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial * Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	957 274	
Total I (5)	044	957 274	048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	060	062	
	Marchandises *	064	90	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	066	
	Créances (2)	072	074	
	Clients et comptes rattachés *	076	078	
	Autres * (3)	080	082	
	Valeurs mobilières de placement	084	35 254	
	Disponibilités	088	090	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II	096	35 345	098	
Total général (I + II)	110	992 618	112	
Exercice N <u>1</u> NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	830 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	3 647	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	84 201	
	Provisions réglementées	140		
Total I	142	984 982		
Provisions pour risques et charges		154		
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	97	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 491	
	Signé et certifié par yousign 			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : _____)	169	5 574	
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	7 636		
Total général (I + II + III)	180	992 618		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A <i>bis</i> du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL CAVSAN						Néant <input type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480	907 595	482	121 103	494	71 424	486	957 274	
TOTAL	490	907 595	492	121 103	494	71 424	496	957 274	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisées	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values				
					Court terme * ⑤	Long terme			19 % ⑥
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxable à 19 % ⑩	579		Régularisations	590	583	594	595	
	TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)**

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

SARL CAVSAN						
Désignation de l'entreprise : _____						
Néant <input type="checkbox"/> *						
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683				
Autres immobilisations incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
7						
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	17 473				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter					
Déficits imputés	983	4 638				
Déficits reportables	984	12 835				
Déficits de l'exercice	960					
Total des déficits restant à reporter	970	12 835				
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé			388			
Montant de la TVA collectée			374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

(5)

Désignation de l'entreprise: SARL CAVSAN		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le: 01.07.2021, et clos le: 30.06.2022		Données en nombre de mois 1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *:		376
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
		TOTAL 1 106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		TOTAL 2 144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
		TOTAL 3 152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le 022) Effectifs au sens de la CVAE * 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026		
Période de référence 024 / / 160 / /		
Date de cessation / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 992 618,07 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 84 201,46 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/10/2022 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	907 595	121 103	71 424	957 274
Immobilisations financières				
TOTAL	907 595	121 103	71 424	957 274

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	110 849	110 849	
Actif circulant et charges d'avance			
TOTAL	110 849	110 849	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	150
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	150

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8 300	100	830 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8 300	100	830 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 671	5 671		
Fournisseurs	1 491	1 491		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations	475	475		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 636	7 636		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	97
Fournisseurs	1 384
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 481

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL PPP FINANCE	21 960	7 609	50	830 000	830 000	13 576		662 272	283 294	42 500
→ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI MANI	1 000	-28 275	47.5	475	475			54 120	3 443	
SAS OH MY LAB	58 000		16.33	15 000	15 000	10 000		371 548	-181 804	
SCI 3P CARENTAN	1 000		47.5	475	475					
SCI 3P SAINT LO	1 000		42.5	425	425					
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
→ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
→ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

CAVSAN
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)
Au capital de 830.000 €
Siège Social : CAEN (14000)
2 rue du Général Moulin
RCS CAEN 842.503.500

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

**EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2022**

*** Proposition d'affectation du résultat :**

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 84.201 €, de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale à hauteur de 79.353 €, afin de la doter à son maximum,
- virement du solde au poste « autres réserves », y compris les centimes additionnels,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

*** Vote de l'Associé unique :**

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

**Certifié conforme
La Gérance**

Mathias SANFAUTE

Signé par Mathias SANFAUTE

✓ Signé et certifié par yousign 